

Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local préside ce jour la cérémonie du lancement de la 4ème Edition du Prix National FEICOM des Meilleures Pratiques Communales du Développement Local, en présence notamment des Membres du Gouvernement, du Directeur Régional d'ONU HABITAT en visioconférence, de Directeurs Généraux, du Président National des CVUC, et de Maires.

A cette occasion, l'importance réitérée de cette compétition qui vise à identifier, évaluer, récompenser et promouvoir les initiatives du développement local des Communautés Urbaines, des Communes et leurs regroupements, qui auront contribué de manière significative à l'amélioration du cadre de vie de leurs populations serait l'innovation majeure de l'institution d'un Prix Spécial du Jury International Alioune BADIANE.

C'est pourquoi le FEICOM a voulu immortaliser le rôle déterminant que joue cette personnalité africaine pour le développement urbain au Cameroun, en général et la mise sur pied du Prix en particulier avec le rappel des 5 domaines du Prix à savoir : la mobilisation des ressources, la gestion des équipements et infrastructures, la gouvernance locale, le développement durable et le développement économique local.

En somme, il y'aura 14 récompenses remises pour un montant global de 105 millions FCFA qui permettront d'accéder à une ligne de crédit de 700 millions FCFA afin d'améliorer les projets primés, ou d'en réaliser d'autres.

APPEL A CONCOURIR

1. OBJET DE L'APPEL A CONCOURIR

Dans le cadre de ses actions de promotion de la gouvernance locale, **le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM)** lance, en partenariat avec **le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT)**, l'appel à concourir pour la 4^{ème} édition du **Prix National FEICOM des Meilleures Pratiques Communales de Développement Local**, abrégé « **Prix National FEICOM** ».

1. ENTITÉS ÉLIGIBLES

- Le Prix est ouvert aux Communes, aux Communautés Urbaines et à leurs regroupements ayant une existence légale.
- Chaque soumissionnaire peut présenter au plus trois (03) initiatives. Toutefois, les initiatives soumises doivent avoir été réalisées par la Collectivité Territoriale candidate.
- Toute initiative soumise doit être conforme aux domaines de concours et opérationnelle depuis au moins deux (02) ans.
- Les initiatives présentées lors des précédentes éditions sont éligibles, à l'exception de celles qui ont été primées.

1. DOMAINES DE CONCOURS

Les domaines de concours sont les suivants :

- **Gestion des ressources**

3.1.1. Mobilisation des ressources financières

- Mobilisation des ressources propres (taxe communale, exploitation du domaine, etc.) ;
- Mobilisation des ressources de coopération ;
- Mobilisation des financements innovants ;
- Sécurisation des ressources financières.

3.1.2. Gestion des ressources humaines

- Gestion de la paie ;
 - Formation et développement des compétences ;
 - Gestion des relations sociales ;
 - Mise en place des organigrammes types ;
 - Plan d'Organisation et d'Effectif ;
 -
-

- **Gestion des équipements et infrastructures**

- Construction et maintenance des équipements collectifs ;
- Construction et maintenance des équipements sociaux de base (éducation, santé, eau, logement...) ;
- Techniques innovantes dans la gestion des équipements et infrastructures ;
- Approche HIMO ;
- Utilisation de matériaux locaux ;
-

- **Gouvernance locale**

- Budget participatif ;
- Transparence budgétaire ;
- Mise en place des cadres de dialogue citoyen ;
- Planification participative ;
- Gestion de l'occupation des sols ;
- Gestion de l'état civil ;
- Résilience aux situations de crise ;
- Partenariat public/privé ;
- Coopération décentralisée ;
- Égalité d'accès aux services sociaux de base (femmes, personnes handicapées, etc.) ;
- Développement des technologies de l'information et de la Communication (Site internet, Télécentres communautaires, informatisation etc.) ;
- Communication (Radio communautaire, Magazine de liaison etc.) ;
- Partenariat Commune/Université pour la recherche en développement territorial ;
-

- **Développement durable**

- Préservation de l'environnement ;
- Préservation de la biodiversité ;
- Promotion de l'agriculture biologique ;
- Ecotourisme ;
- Énergies renouvelables ;
- Gestion des déchets ménagers (Ramassage, traitement, transformation) ;
- Gestion des ressources naturelles ;
- Développement des espaces verts ;
- Atténuation et adaptation aux changements climatiques ;
-

- **Développement économique local**

- Promotion et création des emplois locaux ;
 - Promotion des produits locaux ;
-

- Organisation des acteurs économiques locaux ;
- Développement des filières de production et de transformation ;
- Projets générateurs de richesse et d'emplois ;
- Infrastructures et équipements marchands ;
- Promotion de l'Artisanat ;
- Tourisme ;
-

4. PROCESSUS DE SOUMISSION

- Les soumissions devront être conformes au format de soumission téléchargeable en version anglaise et française sur le site web du FEICOM (feicom.cm) et disponible sur support imprimé à la Direction Générale et dans les Agences Régionales du FEICOM.
- Les soumissions devront être accompagnées d'éléments justificatifs tels que :
 - Photos et/ou autres documents graphiques ;
 - Vidéos numériques standard d'une durée maximale de 10 minutes ;
 - Comptes rendus, Rapports et procès-verbaux ;
 - Brochures ou autre matériel de promotion ;
 - Tout autre document jugé utile ;
 -
- Les soumissionnaires pourront en cas de besoin bénéficier d'une assistance technique des Agences Régionales du FEICOM.
- Les soumissions rédigées en français ou en anglais, pourront être envoyées par courrier électronique à l'adresse prixnationalfeicom4@feicom.cm , ou déposées à la Direction Générale ou dans une Agence Régionale du FEICOM. Chaque soumission devra porter la mention suivante :

4^{ème} EDITION DU PRIX NATIONAL FEICOM DES MEILLEURES PRATIQUES COMMUNALES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

- Chaque soumission déposée donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.

1. DATE DE RECEVABILITÉ DES SOUMISSIONS

La date limite de dépôt des soumissions est fixée au **30 juin 2021**. Les soumissions parvenues après la date limite de dépôt ne seront pas prises en compte.

1. PROCESSUS DE SÉLECTION

- - Toutes les soumissions réceptionnées seront transmises au Comité de Pilotage.
- Toute soumission jugée conforme au format de soumission et répondant aux critères d'éligibilité fera l'objet d'une évaluation documentaire.
- Les soumissions présélectionnées après l'évaluation documentaire feront l'objet d'une évaluation sur le terrain.
- Un Jury International procèdera à l'évaluation finale des initiatives retenues et en sélectionnera les meilleures.
- Tous les soumissionnaires seront informés des résultats finaux.

1. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Division des Etudes, de la Prospective Locale et du Suivi-Evaluation sise à la Direction Générale du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), ou auprès de toute Agence Régionale du FEICOM.

DIRECTION GÉNÉRALE DU FEICOM

Tél. : (237) 222 23 51 64,

Fax : (237) 222 23 17 59

E.mail : feicom@feicomc.cm

Site Web : www.feicom.cm

LE DIRECTEUR GENERAL,